



L'aide à domicile, avec chaleur humaine & professionnalisme

LE TOURNIOL vous assure un service réactif et continu.

Ce livret d'accueil et ses annexes vous sont destinés et ont pour but de répondre à vos questions et de vous aider à mieux nous connaître. Cependant nous restons disponibles et à votre écoute, soit par téléphone, soit au sein de l'EHPAD Les Monts du Matin où un espace vous est dédié, ou encore à votre domicile si vous le souhaitez.

Annexes :

- Liste des prestations proposées
- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie (<https://lesmontsdumatin.fr/charte-des-droits-et-libertes-de-la-personne-accueillie/>)

Tel : 04-75-05-96-06 Choix 4

Du lundi au samedi 9h-12h 14-18h

Tel Cuisine : 04-75-05-68-28

Tel Portable du livreur : 06-69-49-39-55

letourniol@gmail.com

Letourniol.lesmontsdumatin.fr

Mot d'accueil de Didier MEYRAND



Le Tourniol est bien plus qu'un service d'aide à domicile.
C'est une équipe engagée, au service de votre qualité de vie,
pour vous permettre de rester chez vous, dans un environnement
familier, aussi longtemps que possible.

Le Tourniol incarne une nouvelle façon d'accompagner le vieillissement à domicile : nous sommes le prolongement naturel de l'EHPAD Les Monts du Matin, en tant qu'« EHPAD hors les murs ». À ce titre, vous bénéficiez de toute l'expertise, des services et du réseau de professionnels libéraux et paramédicaux de cet établissement rural.

Notre mission ? Vous proposer une offre globale et cohérente, depuis le portage de repas ou l'aide à domicile, jusqu'à des solutions d'hébergement adaptées à chaque étape de la vie :

- À domicile, grâce à nos services personnalisés d'accompagnement.
- En habitat intermédiaire, avec la Résidence Seniors Pic Saint Michel, accessible (moins de 900 € TTC/mois) et pensée pour conjuguer autonomie et sécurité.
- En établissement médicalisé, avec l'EHPAD Les Monts du Matin, où vous êtes prioritaire pour une convalescence, ou un séjour temporaire, en vue d'un retour consolidé à domicile.

Nos équipes interviennent sur l'ensemble de ces structures. Cette mutualisation permet d'assurer des temps pleins à nos professionnels, de leur offrir du sens dans leur travail, et de garantir votre accompagnement par des visages familiers, tout au long de votre parcours.

En choisissant Le Tourniol, vous faites le choix d'un accompagnement humain, cohérent et ancré sur le territoire. Un accompagnement qui évolue avec vous, pour bien vieillir, ici, chez vous.

Didier Meyrand, Gérant du SAAD Le Tourniol
Directeur EHPAD Les Monts du Matin, Résidence Seniors Pic Saint Michel et Micro-crèche Les Bout'Chous



Notre philosophie: Vous accompagner vers un mieux-être

1 Respect et liberté

Nous accordons la plus grande importance au respect de la dignité et de la liberté de chaque personne. Notre objectif est de vous accompagner dans la construction de votre projet de vie, en vous offrant une aide personnalisée et adaptée à vos besoins.

2 Compétence et professionnalisme

Chaque membre de notre équipe est choisi avec soin pour ses compétences et son expérience. Nous investissons constamment dans leur formation afin de garantir un service de qualité et une évolution permanente des connaissances.

3 Engagement et responsabilité

Nous nous engageons à vous fournir un service de qualité et à vous apporter un soutien constant. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions, vous accompagner dans vos démarches et vous offrir une aide personnalisée et adaptée à vos besoins.

Depuis la réforme d'Avril 2025, Le Tourniol est :

Un **Service Autonomie à Domicile (SAD) d'aide et d'accompagnement.**

Nos missions restent inchangés : Actes essentiels & Accompagnement social

Deux modes de prestations pour vous servir :

Mode prestataire

Le Tourniol s'occupe de tout ! Nous mettons à votre disposition nos propres salariés, qualifiés et expérimentés. Vous êtes déchargé de toutes les obligations administratives, et vous bénéficiez d'un service "clés en main" pour une tranquillité d'esprit optimale.

Votre SAD Le Tourniol est habilité pour les deux sur tout le département de la Drôme.

Dans la pratique, nous privilégions le mode prestataire. Vous simplifier la vie est notre priorité.

Nous pratiquons d'ailleurs le **crédit d'impôt instantané**. Il suffit d'un email, un portable et un RIB, pour vous créer un compte URSSAF en ligne et vous permettre de n'être prélevé que du reste à charge. Vous pouvez aussi financer vos prestations au travers de l'APA à domicile.

Mode mandatataire

Vous êtes l'employeur direct, vous choisissez votre intervenant et vous en avez les responsabilités. Nous vous accompagnons dans toutes les démarches administratives, vous aidons à appliquer la Convention collective nationale du particulier employeur, et vous garantissons un service personnalisé et adapté à vos besoins.



Des intervenants qualifiés et expérimentés

Aides ménagères

Nos aides ménagères possèdent une expérience solide dans les tâches domestiques. Elles vous assurent un nettoyage efficace et personnalisé de votre logement, en tenant compte de vos besoins et préférences.

Assistantes de vie

Elles vous accompagnent dans les activités de la vie quotidienne, vous apportent une aide physique si nécessaire et vous offrent un soutien moral important.

Auxiliaires de vie sociale

Nos auxiliaires de vie sociale sont titulaires du DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale) ou d'un niveau équivalent. Elles sont formées pour vous accompagner dans les actes essentiels de la vie quotidienne, vous aider à maintenir votre autonomie et à préserver votre bien-être.

Livreurs de repas

Nos livreurs de repas sont seconds en cuisine. Ils préparent les repas, les barquettes et les caisses blanches de livraison. Ils sont à votre écoute pour personnaliser vos repas et vous faire plaisir !

Une grande partie de nos intervenants ont commencé leur parcours en tant qu'Agent de Service Hôtelier à l'EHPAD Les Monts du Matin. Grâce à leur expérience et à leur engagement, beaucoup développent naturellement les compétences nécessaires pour évoluer vers le métier d'AES (Accompagnant Éducatif et Social).

Intervenir à domicile, c'est entrer dans votre quotidien, dans votre intimité. C'est pourquoi nous faisons tout notre possible pour assurer la continuité de votre accompagnement :

vous retrouverez le plus souvent la même personne à votre domicile, ainsi qu'un intervenant suppléant identifié pour les périodes de congés.



Jérôme SAEZ, chef en cuisine de l'EHPAD Les Monts du Matin et son équipe vous propose :

**Menu du Jour
+ Soupe
Déjeuner & Dîner**

**Menu Régimes
Spéciaux (Mixé,
sans sel, sans
allergène (14
allergènes majeurs),
sans gluten)**

7 jours/7, y compris les jours
fériés, avec des livraisons les
lundis, mercredis et vendredis



On livre le menu du Jour préparé par l'équipe cuisine
de l'EHPAD Les Monts du Matin sur les

**54 communes de
l'agglomération Valence-Romans**
+ Pont d'Isère + Roche de Glun

Maintien à domicile

Une zone d'intervention de 15 communes à moins de 15 minutes en voiture de l'EHPAD Les Monts du Matin de Bésayes !

ALIXAN, BARBIERES, BEAUREGARD-BARET, BESAYES, BOURG DE PEAGE, CHABEUIL, CHARPEY, CHÂTEAUDOUBLE, CHATUZANGE LE GOUBET, COMBOVIN, MARCHES, MONTELIER, PEYRUS, ROCHEFORT-SAMSON, ST VINCENT LA COMMANDERIE



Ménage



Courses



Aide
au
repas



Repassage



Aide à
l'autonomie



Assistance
administrative



Jardinage
Bricolage

Les sorties véhicules avec un des véhicules électriques du Tourniol (voisinage, cinéma, musée, club de loisirs, RDV médicaux....) est possible.

Et promenades d'animaux domestiques bien évidemment !

Votre prestation en mode prestataire : un déroulement fluide et sécurisé

1

1-Devis, Contrat signé & Planning adapté

Après vous avoir édité un devis, une fois le contrat signé, Le Tourniol établit un planning hebdomadaire personnalisé, en coordonnant les interventions de nos équipes pour vous assurer une continuité de services.

2

2-Première rencontre & Fiche d'évaluation globale et individualisée

Vous faites connaissance avec votre intervenant. L'intervenant répond à vos interrogations sur le présent livret d'accueil. Il prend en compte vos attendus en terme de prestations. Il va au fil de nos interventions compléter la fiche d'évaluation globale et individualisée. Ce document sera aussi utile pour l'intervenant suppléant pour les congés et pour les PAP (voir ci-dessous)

3

3-Respect mutuel & Enquête de satisfaction

La prestation se déroule dans un climat de confiance et de respect mutuel entre le client et l'intervenant. Nous encourageons une communication ouverte et transparente. Tous les ans, nous vous proposons une enquête de satisfaction par le biais du cabinet Wedoxa (commune aux différentes entités du Domaine des Monts du Matin) pour mesurer votre satisfaction. Mais n'attendez jamais pour faire des retours aux seconds livreurs sur les repas ou aux intervenant(e)s sur les prestations de maintien à domicile !

4

4-Gestion des clés

Vous confiez vos clés à l'intervenant ou au livreur contre décharge écrite. Les clés sont conservées au bureau dans une boîte sécurisée ou dans le e-berlingo, véhicule électrique et réfrigéré qui sert à la livraison

5

5-Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Ils sont gérés par Didier MEYRAND, Directeur. Vous serez reçus à l'EHPAD Les Monts du Matin, assisté(e) par votre famille⁸ et l'intervenant(e) à domicile.

Portage de repas : fonctionnement souple et sans engagement

Vous pouvez bénéficier de repas livrés à domicile, cuisinés par l'EHPAD Les Monts du Matin.

Pas d'engagement : vous choisissez les jours qui vous conviennent. Vous devez commander au minimum 2 repas par jour de livraison.

Le service fonctionne les lundis, mercredis et vendredis. Les repas sont livrés froids dans des barquettes thermoscellées, à stocker au réfrigérateur et à sortir juste avant la remise en température. La date limite de consommation (DLC) est notée sur l'étiquette apposée sur la barquette.

Les menus sont consultables sur le blog : lesmontsdumatin.blogspot.com

Pour annuler ou modifier une commande, il suffit d'appeler : 04-75-05-68-28 (Cuisine)

Le lundi pour annuler une livraison prévue le vendredi

Le mercredi pour annuler le lundi suivant

Le vendredi pour annuler le mercredi suivant

✓ Si ces délais sont respectés, aucun repas ne vous sera facturé.

**Ce service est pensé pour vous aider,
pas vous contraindre !**

Les garanties du portage

Les repas sont préparés dans le respect des règles d'hygiène et de la réglementation en vigueur, au sein de la cuisine de l'EHPAD Les Monts du Matin à Bésayes. L'élaboration des menus est placée sur le contrôle du Chef service restauration de la résidence et validée par la diététicienne et dans le respect des besoins nutritionnels. Les menus sont variés et les repas sont livrés en **e-Jumpy électrique réfrigéré**.

Une **commissions menus** est organisée tous les premiers mardis de chaque mois à 14h, dans les locaux de l'EHPAD, où vous êtes le bienvenue !

Annulation des interventions de maintien à domicile

Si vous souhaitez annuler ou suspendre une intervention, vous devez prévenir le Service au moins deux semaines à l'avance.

En cas d'absence imprévue, vous devez prévenir au moins 3 jours à l'avance.

Si ces délais ne sont pas respectés, les heures d'aide à domicile prévues seront facturées pour une période de 3 jours maximum (hors week-end).

En cas d'hospitalisation, de départ en vacances ou d'imprévu, vous pouvez annuler sans frais en respectant ces délais.

Les modes de paiements



Avantage fiscal

Avec les services à la personne, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt ou d'une réduction (dans la limite d'un plafond de dépenses de 15 000 € par an pour les foyers avec des personnes âgées de plus de 65 ans ou des personnes en situation de handicap). Depuis 2024, Le Tourniol a mis en place le système d'avance immédiate service, afin que vous n'ayez que le reste à charge à régler. Pour créer un compte URSSAF, il suffit de nous contacter au 04-75-05-96-06 Choix 4 muni de son RIB, portable et adresse email. Nous le ferons ensemble en direct. Ensuite, il vous restera à valider la création de votre espace URSSAF en créant un mot de passe personnalisé. La première facture sera à valider.

La Facture

La facture parvient au client ou son représentant légal durant la première semaine du mois suivant par courrier. Avec votre compte URSSAF, vous pouvez la rejeter si vous constatez une anomalie. Sinon, sans intervention de votre part dans les 48 heures, elle sera automatiquement validée.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Elle est financée par le Conseil Départemental destinée aux personnes de plus de 60 ans, résidant en France, en perte d'autonomie (GIR 1 à 4). Le dossier est à retirer dans votre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Notre engagement: Votre bien-être au quotidien

Le Tourniol s'engage à vous offrir un service de qualité, avec un suivi personnalisé, une gestion des urgences efficace et une disponibilité du lundi au dimanche, y compris les jours fériés (voir conditions tarifaires des prestations proposées).

Notre objectif est de vous accompagner dans la construction de votre projet de vie et de vous permettre de rester chez vous, entouré de votre environnement famille.

Un cahier de liaison est mis à disposition du bénéficiaire et des intervenants à domicile. Ce cahier permet de consigner toutes les informations relatives aux prestations, les remarques ou demandes particulières, et sert à faciliter la communication entre les intervenants et la famille. Il est à la fois un outil de suivi et un moyen de garantir un service de qualité.

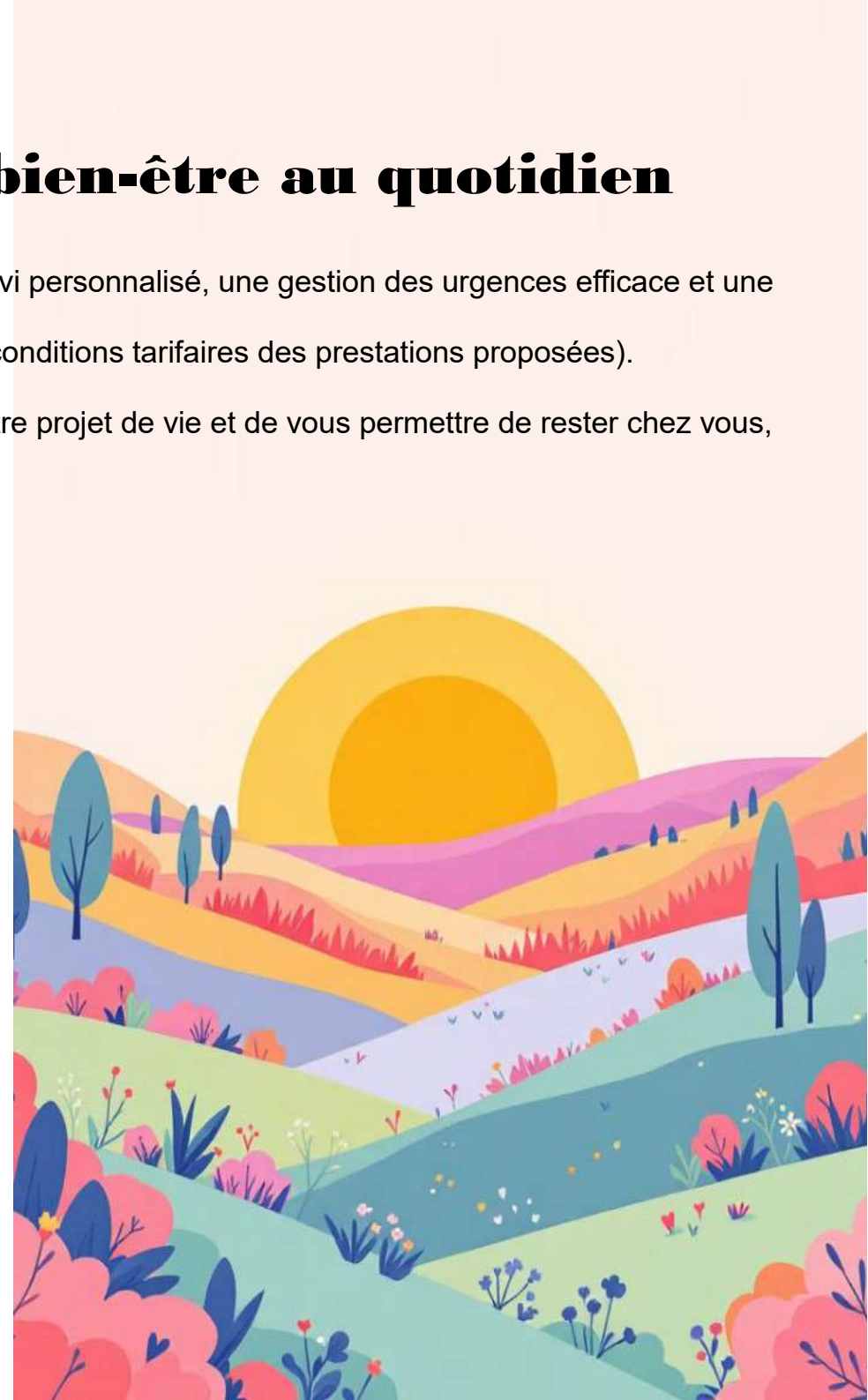
Gestion des urgences

En cas d'urgence pendant le temps de prestation, l'intervenant ou le client peut appeler : 04-75-05-96-06 choix 4 sur les temps administratifs 9h-12h 14h-18h du lundi au samedi. En cas de non réponse ou en dehors de ces horaires, le directeur est joignable au 06-82-35-60-24.

Pour une urgence médicale ou un sinistre, contactez les numéros d'urgence :

18 pour les pompiers

15 pour le SAMU.



La qualité au cœur de nos interventions

Accompagnement personnalisé



Nous prenons le temps de comprendre vos besoins et de vous proposer des solutions adaptées. Votre satisfaction est notre priorité.

Sécurité et hygiène



Nos intervenants sont formés aux règles d'hygiène et de sécurité, et travaillent dans des conditions optimales pour garantir votre Bien-être.

Communication ouverte



Vos remarques, demandes et suggestions sont précieuses. Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un service qui répond parfaitement à vos besoins.



Vos Droits et Devoirs envers Le Tourniol

Le respect des personnes

La prestation doit être réalisée dans le cadre d'une relation mutuelle de respect entre le client et l'intervenant(e).

Le respect de l'hygiène et de la sécurité

Vous devez maintenir dans votre domicile, lieu de travail de nos salariés, toutes les conditions permettant d'intervenir dans des conditions normales d'hygiène et de sécurité.

Vous devez fournir à la personne intervenant à votre domicile un matériel en état de fonctionnement et ne présentant aucun danger pour le bon déroulement de la prestation.

Vous devez laisser l'accès à votre domicile au personnel d'encadrement ou tout autre structure habilitée, afin d'effectuer les contrôles nécessaires à la vérification de ces conditions.

Le respect du contrat

Nos prestations sont réalisées suite à la signature d'un contrat annexé par des conditions générales. La signature du contrat vaut acceptation et respect du contrat, des conditions générales de vente, du livret d'accueil et des missions confiées à l'intervenante à votre domicile, et fixées lors de l'évaluation des besoins.

Nous vous invitons à les lire attentivement et à en respecter tous les termes.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Vos Droits et Devoirs envers Le Tourniol

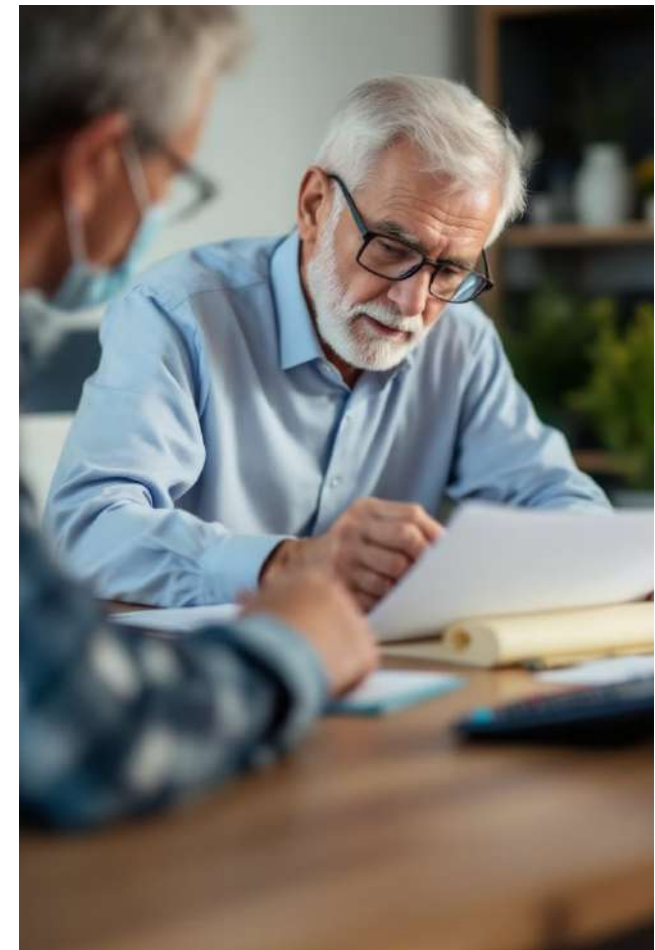
Votre prestation

Vous êtes au centre de nos interventions, c'est à vous de déterminer l'aide que nous vous apportons. A ce titre, vous avez le droit à :

- Des prestations de qualité
- L'évaluation initiale de vos besoins et l'adaptation constante à leur évolution
- Un recrutement sélectif d'intervenants expérimentés et formés
- Le droit à l'intimité
- Le respect de votre vie privée, de votre dignité
- La sécurité et l'hygiène
- Le traitement de vos remarques, demandes et suggestions par l'équipe administrative.

Quant à vos devoirs, vous devez :

- Fournir le matériel
- Fournir des produits d'entretien
- Laisser l'accès aux toilettes et à l'eau potable pour notre intervenant
- Permettre à notre intervenant d'être joint par téléphone pour des raisons professionnelles



Partenaires et contacts utiles

Structures de santé et médico-sociales

EHPAD Les Monts du Matin
35 chemin de la Panetière – 26300 BESAYES
Tél. : 04 75 05 96 06
Site : lesmontsdumatin.fr
Blog : lesmontsdumatin.blogspot.com

HAD (Hospitalisation à Domicile) :
Centre Hospitalier de CREST – Tel. : 04 75 25 53 67

Partenaires institutionnels

Conseil Départemental de la Drôme
Direction des Solidarités
13 avenue Maurice Faure – 26000 VALENCE
Tél. : 04 75 79 26 26
www.ladrome.fr

CAP Coordination Autonomie Prévention
Drôme des Collines/Royans-Vercors
Tél. : 04 75 70 88 55
cap-dromedescollines@ladrome.fr

CARSAT Rhône-Alpes
Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
www.carsat-ra.fr

Associations ressources

France Alzheimer Drôme - francealzheimer-drome.org

En cas de maltraitance ou de situation préoccupante

Si vous êtes témoin ou victime d'une situation de maltraitance (violence, négligence, abus), vous pouvez contacter : 3977
Numéro national de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées

□ Du lundi au vendredi, de 9h à 19h (appel non surtaxé) □ www.3977.fr

Bientraitance

Au SAD Le Tourniol, nous plaçons la bientraitance au cœur de notre action. Cela signifie que vous êtes accompagné avec respect, écoute et bienveillance, dans le respect de votre dignité, de votre intimité et de votre liberté de choix.

Nous refusons toute forme de maltraitance (physique, psychologique, financière) ainsi que toute discrimination.

Si vous avez une inquiétude, un problème ou souhaitez signaler un comportement inapproprié, vous pouvez en parler librement et en toute confiance à la direction du service. Des solutions seront recherchées pour vous protéger et vous soutenir.

Des informations complémentaires et des contacts utiles (médiateur, Défenseur des droits, Conseil départemental) sont disponibles dans ce livret.

Recours possibles en cas de litige

Le SAD Le Tourniol est couvert par une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle, afin de garantir la protection des bénéficiaires et des intervenants en cas de dommages survenant dans le cadre des prestations.

En cas de difficulté ou de désaccord concernant nos interventions, nous vous invitons à en parler d'abord avec notre responsable de service et/ou le directeur Didier MEYRAND. Nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution amiable et rapide.

Si le différend persiste, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur de la consommation, conformément aux dispositions du Code de la consommation. Ce recours est gratuit pour vous.

Vous pouvez également contacter les services suivants selon la nature du litige :

- Le Conseil départemental, autorité de contrôle de notre activité (Conseil Départemental de la Drôme, Direction des solidarités, 13 avenue Maurice Faure 26000 VALENCE)
- Le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr
- Une association de consommateurs agréée

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches si nécessaire.

Une liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles, arrêtée par le Président du Conseil Départemental est affichée dans le hall au 35, chemin de la Panetière 26300 BESAYES.

Il est également accessible sur le site : <https://lesmontsdumatin.fr/personnes-qualifiees/>

Une copie papier peut vous être remis sur simple demande.

Médiateur à la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Le recours au médiateur à la consommation est gratuit pour l'abonné à domicile.

Les coordonnées du médiateur à la consommation sont :

- Adresse web : <https://www.mediationconso-ame.com/>
- Adresse postale : AME Conso, 11 place Dauphine 75001 PARIS
- Tél. : 09 53 01 02 69

Ces mêmes coordonnées sont disponibles sur le site : letourniol.lesmontsdumatin.fr/informations-legales/

Vos notes, vos questions....

Vide-greniers intergénérationnel



EHPAD Les Monts du Matin

Micro-crèche
Les Bout'Chous

Résidence Seniors
Pic St Michel



**Dernier dimanche
de Septembre
26300 BESAYES**

En tant que bénéficiaire du Tourniol, vous avez un emplacement gratuit à notre vide-greniers intergénérationnel, dernier dimanche de septembre, n'oubliez pas d'en faire profiter vos proches !



Service Autonomie à Domicile (SAD)
Aide et Accompagnement

SARL Le Tourniol

35 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES

Tél : 04-75-05-96-06 Choix 4

Letourniol@gmail.com

Cuisine : 04-75-05-68-28

Portable livreur : 06-69-49-39-55

letourniol.lesmontsdumatin.fr

SIRET : 815 092 424 00010 RCS ROMANS

SAP 815 092 424

18

Autorisé par arrêté N°18_DS_0059 pour la Drôme
FINESS EJ : 260020938 – FINESS ET : 260020946



LISTE DES PRESTATIONS PROPOSEES - Version actualisée au 1/7/2025

Portage de repas : sur les 54 communes de l'Agglomération Valence-Romans

Maintien à domicile (prestations ci-dessous) : ALIXAN, BARBIERES, BEAUREGARD-BARET, BESAYES, BOURG DE PEAGE, CHABEUIL, CHARPEY, CHÂTEAUDOUBLE, CHATUZANGE LE GOUBET, COMBOVIN, MARCHES, MONTELIER, PEYRUS, ROCHEFORT-SAMSON, ST VINCENT LA COMMANDERIE

SAP 815092424 - FINESS EJ : 260020938 - FINESS ET : 260020946 - Arrêté N°18_DS_0059 pour la Drôme

Prestation proposée - Mode d'intervention Art. L7232-6 du code du travail : Mode prestataire	Correspondance avec la liste de l'Art D 7231-1 du code du travail	Tarifs horaires
Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile	Art. D 7.231-1. I 2° du code du travail	29,98 € TTC / heure (soit 14,99 € TTC/heure après crédit d'impôt instantané) (28,42 € HT – TVA 5,5%)
Garde de nuit de personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile		34,98 € TTC / heure (intervention minimale de 10 heures) (soit 17,49 € TTC/heure après crédit d'impôt instantané) (33,16 € HT – TVA 5,5)
Garde d'enfant de plus de trois ans	Art. D 7.231-1. II code du travail	29,98 € TTC/ heure (soit 14,99 € TTC/heure après crédit d'impôt instantané) (28,42 € HT – TVA 5,5%)
Entretien de la maison et travaux ménagers		
Courses et commissions		
Assistance administrative et sociale à domicile		
Petits travaux de jardinage, de bricolage		

Livraison de repas à domicile sur les 54 communes de l'agglomération Valence Repas (Minimum de 2 repas à chaque livraison)	Avant crédit d'impôt instantané TTC & HT	Reste à charge TTC après crédit d'impôt instantané
Déjeuner Menu du Jour de l'EHPAD Les Monts du Matin	11,94 € TTC (10,86 € HT – TVA : 10%)	6,99 € TTC
Déjeuner Menu du Jour de l'EHPAD Les Monts du Matin + Soupe	13,78 € TTC (12,53 € HT – TVA : 10%)	7,99 € TTC
Formule déjeuner + Dîner complet dont soupe en entrée	16,24 € TTC (14,76 € HT – TVA : 10%)	11,99 € TTC
Menu Régimes spéciaux (Mixé, Sans sel, sans allergène (14 allergènes majeurs), sans gluten, diabétique (Crudités en entrée hors betteraves, Légumes 2/3, Féculents 1/3 pour avoir des sucres lents + Poisson ou viande, fromage, fruit ou compote sans sucre ajouté). Il y a ainsi une barquette en plus pour le deuxième accompagnement.	17,67 € TTC (16,07 € HT – TVA : 10%)	11 € TTC
Menu Régimes spéciaux (Mixé, sans sel, sans allergène (14 allergènes majeurs), sans gluten) + Soupe	19,51 € TTC (17,74 € HT – TVA : 10%)	12 € TTC

Forfait Entretien du linge personnel et hôtelier y compris marquage nominatif : 106,72 € TTC/mois (97,02 € HT/mois) - Veille Bienveillante mutualisée : 260 € TTC/mois (246,45 € HT/mois – TVA : 5,5%) - Livraison de médicaments déconditionnées par la Pharmacie de la Grande Arche : 30 € TTC/mois (28,44 € HT – TVA : 5,5%) - **15 € TTC après crédit d'impôt instantané**

Le transport en véhicule de service par l'intervenant est facturé 0,55 € TTC/km (0,46 € HT – TVA : 20%) - Majoration dimanche et jours fériés : Double du taux horaire de journée.

« Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui en fait la demande » M/Mme.....Date :/...../..... Signature :

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Service d'Autonomie à Domicile (SAD)

d'Aide et d'Accompagnement Le Tourniol

Structure privée commerciale



1. Objet du règlement

Ce règlement a pour objectif d'informer chaque bénéficiaire des modalités d'intervention du SAD Le Tourniol, de garantir le respect des droits et devoirs de chacun et d'assurer un accompagnement personnalisé, bienveillant et professionnel.

2. Nature des interventions

Le SAD Le Tourniol intervient à domicile pour accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou temporairement dépendantes dans les actes de la vie quotidienne :

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Préparation des repas et aide à la prise des repas
- Entretien courant du logement et du linge
- Accompagnement social : courses, sorties, lien social
- Présence rassurante ou surveillance passive

Les soins infirmiers ne sont pas assurés par notre service. En cas de besoin, nous vous orienterons vers nos partenaires de santé à domicile.

3. Modalités d'admission

Chaque demande d'intervention donne lieu à :

- Une évaluation à domicile (avec le bénéficiaire et/ou un proche)
- L'élaboration d'un contrat de prestation individualisé
- La remise du livret d'accueil, contenant :
 - La charte des droits et libertés
 - Le présent règlement
 - La liste des partenaires et instances de recours

Le bénéficiaire (ou son représentant légal) signe le contrat et accepte le règlement.

4. Organisation des interventions

Les interventions sont planifiées selon :

- Les besoins exprimés
- Les disponibilités de notre personnel

Nous faisons tout notre possible pour assurer une continuité des intervenants et un remplacement en cas d'absence. Les horaires peuvent être ajustés en cas d'imprévu (retard, urgence, météo...).

SAD Le Tourniol – 35 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES –

Tel : 04-75-05-96-06 Choix 4 – letourniol@gmail.com – letourniol.lesmontsdumatin.fr

C:\Users\dmeyr\Documents\Didier\Le Tourniol\Règlement de fonctionnement Version 10 Août 2025.odt

Le cahier de liaison est utilisé pour consigner les informations relatives à chaque prestation d'aide à domicile. Chaque intervenant devra y inscrire les tâches effectuées, ainsi que toute information importante relative au bénéficiaire. Il est important que ce cahier soit consulté régulièrement par les familles et les intervenants afin d'assurer une bonne communication et de répondre rapidement à toute demande ou observation.

5. **Personnel intervenant**

Nos intervenants sont formés, encadrés et qualifiés. Ils s'engagent à :

- Respecter la confidentialité
- Considérer le domicile comme un lieu privé
- Adopter une attitude respectueuse, bienveillante et non intrusive

6. **Conditions financières**

Notre service applique des tarifs commerciaux précisés dans le contrat. Des aides peuvent réduire le coût :

- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- Aides des caisses de retraite
- Crédit d'impôt de 50 % (selon législation en vigueur)

Une facture mensuelle détaillée vous est remise.

7. **Portage de repas à domicile**

Le SAD Le Tourniol propose un service de portage de repas à domicile, en partenariat avec la cuisine de l'EHPAD Les Monts du Matin.

Voici les modalités pratiques :

- **Livraison minimale** : 2 repas par jour de livraison.
- **Jours de livraison** : lundi, mercredi, et vendredi.
Exemple : si vous vivez en couple, un seul jour avec deux repas suffit.
- Le **vendredi**, vous pouvez choisir de ne prendre que 2 repas pour les 3 jours suivants (samedi, dimanche, lundi).

Annulation des livraisons de repas :

Vous pouvez annuler une livraison sans frais si vous respectez les délais suivants :

- Le **lundi** pour annuler une livraison prévue le **vendredi**
- Le **mercredi** pour annuler la livraison du **lundi suivant**
- Le **vendredi** pour annuler la livraison du **mercredi suivant**

Ces délais sont essentiels pour garantir la bonne organisation de la fabrication des repas et leur livraison.

8. **Annulation des interventions de maintien à domicile**

Le bénéficiaire peut, pour des raisons personnelles, souhaiter suspendre une intervention. Dans ce cas, il doit en informer le Service **au moins deux semaines à l'avance** en remplissant et en envoyant l'imprimé "Interruption des prestations".

Dans le cas où une absence imprévue survient, le bénéficiaire doit **prévenir le Service au**

SAD Le Tourniol – 35 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES –

Tel : 04-75-05-96-06 Choix 4 – letourniol@gmail.com – letourniol.lesmontsdumatin.fr

C:\Users\dmeyr\Documents\Didier\Le Tourniol\Réglement de fonctionnemnet Version 10 Août 2025.odt

plus tard 3 jours à l'avance, en tenant compte des jours ouvrés (le samedi et le dimanche ne sont pas comptabilisés dans ce délai).

Exemples d'absence non programmée :

- Hospitalisation non prévue
- Entrée en structure d'hébergement temporaire
- Indisponibilité soudaine de l'aidant

En cas de non-respect des délais d'annulation mentionnés ci-dessus (sauf situation d'urgence), les heures d'aide à domicile prévues seront **facturées au tarif plein** pendant une période de trois jours (hors samedi et dimanche).

9. Règles de vie et sécurité

Nos intervenants ne manipulent pas d'argent, n'effectuent pas d'achats avec leurs propres fonds.

Aucun don d'argent ne peut être accepté par nos intervenants.

Les produits et matériels d'entretien sont fournis par le bénéficiaire, selon les indications données.

Le domicile doit garantir des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes pour permettre l'intervention.

10. Coordination avec les professionnels de santé et de bien-être

Nous travaillons avec des partenaires locaux reconnus :

- Dr CARAT, médecin généraliste à Rochefort-Samson, accepte de suivre les résidents sans médecin traitant de l'EHPAD et de la résidence seniors Pic Saint Michel
- Grégory BAN, kinésithérapeute libéral, présent du lundi au samedi matin au sein de nos entités sur Bésayes.
- Mme ROCHE-HUAS, pédicure-podologue, intervient chaque premier lundi après-midi du mois à l'EHPAD pour toutes les personnes âgées
- Corinne et Cassandra, coiffeuses libérales, coifferont les bénéficiaires chaque jeudi après-midi au salon de coiffure de l'EHPAD, situé dans le hall d'entrée.
- Véronique MILLET, infirmière libérale (Tél. : 06 79 06 43 03), assure les soins d'hygiène à domicile y compris les douches si nécessaire

EHPAD Les Monts du Matin

35 chemin de la Panetière – 26300 BESAYES

Tél. : 04 75 05 96 06

Site : lesmontsdumatin.fr

Blog : lesmontsdumatin.blogspot.com

La liste complète de nos partenaires (HAD, France Alzheimer, CAP, etc.) est disponible dans le livret d'accueil.

11. Bientraitance – Lutte contre la maltraitance – Non-discrimination

Le SAD Le Tourniol s'engage à :

- Respecter la dignité, les choix et l'autonomie de chaque personne
- Prévenir toute forme de maltraitance : physique, psychologique, financière ou

SAD Le Tourniol – 35 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES –

Tel : 04-75-05-96-06 Choix 4 – letourniol@gmail.com – letourniol.lesmontsdumatin.fr

institutionnelle

- Refuser toute discrimination fondée sur l'âge, le handicap, le sexe, les origines ou les convictions

Nos équipes sont formées et régulièrement sensibilisées. Toute situation préoccupante peut être signalée en toute confidentialité à la direction du service.

12. Réclamations, médiation et recours

Le service d'aide à domicile s'engage à maintenir une couverture d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle pendant toute la durée de la prestation, couvrant tous les risques liés aux actes réalisés par ses intervenants

En cas de difficulté ou d'insatisfaction :

- Adressez-vous à la direction du service, qui mettra tout en œuvre pour une résolution rapide.
- En cas de désaccord persistant, vous pouvez faire appel au médiateur de la consommation :

AME Conso

11 Place Dauphine – 75001 PARIS

www.mediationconso-ame.com

09 53 01 02 69

Vous pouvez également contacter :

- Conseil Départemental de la Drôme – Direction des Solidarités
13 avenue Maurice Faure – 26000 VALENCE
- Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr
- Une association de consommateurs agréée

La liste des personnes qualifiées (art. L.311-5 CASF) est affichée dans le hall de l'EHPAD et disponible ici : <https://lesmontsdumatin.fr/personnes-qualifiees/>

13. Respect des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles sont protégées conformément au RGPD.

Vous pouvez à tout moment en demander l'accès, la modification ou la suppression.

Le personnel est soumis au secret professionnel.

14. Révision du règlement

Ce règlement peut être modifié en cas d'évolution législative ou organisationnelle. Les bénéficiaires seront informés par écrit de toute modification.

15. Validation

Ce règlement est remis à chaque bénéficiaire. Sa lecture et son acceptation sont intégrées au contrat de prestation signé à l'admission.

SAD Le Tourniol – 35 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES –

Tel : 04-75-05-96-06 Choix 4 – letourniol@gmail.com – letourniol.lesmontsdumatin.fr

C:\Users\dmeyr\Documents\Didier\Le Tourniol\Règlement de fonctionnement Version 10 Août 2025.odt

Attestation de remise des documents d'admission & Désignation de personne de confiance

Service d'Autonomie à Domicile (SAD)

d'Aide et d'Accompagnement Le Tourniol

Structure privée commerciale



Attestation de remise des documents d'admission

Informations sur le bénéficiaire :

- **Nom / Prénom** :
- **Date de naissance** :
- **Adresse** :
- **Date d'entrée dans le service** :

1. ✓ Désignation de la personne de confiance

Conformément à l'article L.1111-6 du Code de la santé publique :

☐ Je souhaite désigner une personne de confiance :

- **Nom / Prénom** :
- **Lien avec moi** :
- **Adresse** :
- **Téléphone** :
- **E-mail (facultatif)** :

Cette personne pourra être consultée si je ne suis pas en mesure d'exprimer ma volonté, m'accompagner dans les démarches administratives, ou témoigner de mes souhaits.

☐ Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance pour le moment

2. ✓ Remise des documents d'admission

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu et pris connaissance des documents suivants :

(Cocher les cases correspondantes)

| ☐ **Livret d'accueil**, contenant :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- La liste des prestations proposées
- La liste des partenaires et des numéros utiles (maltraitance, médiateur, etc.)

| ☐ **Contrat de prestation** personnalisé, daté et signé par les deux parties

3. Signatures

Fait à :, **le** :/...../.....

- **Signature du bénéficiaire ou de son représentant** :
(ou mention "ne peut pas signer")
.....
- **Signature du professionnel du SAD** :
.....

Notice d'information – Données personnelles (RGPD)

Service d'Autonomie à Domicile (SAD)

d'Aide et d'Accompagnement Le Tourniol

Structure privée commerciale



Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD – UE 2016/679), nous vous informons des points suivants concernant vos données personnelles traitées dans le cadre de nos prestations d'aide et d'accompagnement à domicile.

1. Responsable du traitement

SAD Le Tourniol

35 chemin de la Panetière – 26300 BESAYES

Tél : 04 75 05 96 06

dmeyrand@gmail.com

2. Finalités du traitement

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour :

- Organiser, planifier et suivre les prestations d'aide à domicile
- Assurer le suivi administratif, financier et social du bénéficiaire
- Garantir la qualité et la continuité du service
- Répondre aux obligations légales et réglementaires

3. Base légale

Le traitement repose sur :

- L'exécution du contrat de prestation
- Le respect des obligations légales du SAD
- L'intérêt légitime de garantir un accompagnement personnalisé

4. Données collectées

Nous pouvons être amenés à collecter les informations suivantes :

- État civil, coordonnées, composition familiale
- Informations administratives (CAF, sécurité sociale, mutuelle...)
- Informations médicales nécessaires à l'accompagnement (avec consentement)
- Données relatives à l'autonomie, aux interventions et au suivi

5. Destinataires des données

Les données peuvent être transmises aux seuls destinataires autorisés :

- Équipe du SAD (direction, intervenants)
- Organismes financeurs (Département, caisse de retraite, etc.)
- Professionnels de santé ou partenaires identifiés (avec votre accord)

Elles **ne sont jamais transmises à des tiers à des fins commerciales.**

6. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de votre accompagnement, puis archivées **pendant 5 ans maximum**, conformément aux obligations réglementaires.

7. Vos droits

Vous disposez des droits suivants :

- Accès à vos données
- Rectification ou mise à jour
- Effacement (dans les limites légales)
- Limitation ou opposition au traitement
- Portabilité (le cas échéant)

Pour exercer ces droits :

dmeyrand@gmail.com – Tél. : 04 75 05 96 06

En cas de litige, vous pouvez saisir la CNIL :

www.cnil.fr – Tél. : 01 53 73 22 22



Charte des droits et libertés de la personne accueillie



Direction générale de l'action sociale

La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette loi régit près de 32 000 structures, ce qui représente plus d'un million de places et plus de 400 000 salariés.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles, est un des sept nouveaux outils pour l'exercice de ces droits.

Article 1 - Principe de non discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- 1°) la personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;
- 2°) le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- 3°) le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne, lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication, prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation, et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement, doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse, prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 - Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 - Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse y compris la visite de représentants des différentes confessions doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne sont garantis. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



Autorisation de droit à l'image

EHPAD LesMonts du Matin
SAAD Le Tourniol
Résidence Senior Pic St Michel
Micro-crèche Les Bout' Chous



Objet : Autorisation de filmer et publier des images

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom:

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél :

Mail :@.....

Je suis : ☐ Résident ☐ Salarié(e) ☐ Famille

Autorise, à titre gratuit, la SARL LES MONTS DU MATIN, la SARL Le TOURNIOL, la SARL Les BOUT'CHOUS et la SCI PIC ST MICHEL.

- à me filmer dans le cadre de l'EHPAD Les Monts du Matin de BESAYES, du SAAD Le Tourniol, de la résidence senior Pic St Michel, la micro crèche Les Bout'Chous ou des activités extérieures de la résidence à effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images lors de projections à but non lucratif.
- à publier mes images sur le web, sur le blog de la résidence lesmontsdumatin.blogspot.com, sur le site internet de la résidence lesmontsdumatin.fr, letourniol.lemontsdumatin.fr, lesboutchous.lesmontsdumatin.fr, picsaintmichel.lesmontsdumatin.fr, polepluriprofessionnel.lesmontsdumatin.fr ; les différents comptes facebook de ces mêmes entités, les réseaux sociaux et notamment sur tik tok pour les salariés.
- à enregistrer les vidéos sur youtube ou autres afin de les diffuser par email dans le cadre des invitations à la fête de la résidence
- à les graver sur DVD

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à secretariat@lesmontsdumatin.fr ou Résidence Les Monts du Matin - Domaine des Monts du Matin 26300 BESAYES

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentantes et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétente à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à Le Signature: